

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS :

**Mme Marie-Christine COTIN, Maire
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEVAVASSEUR,
PICOUT et RENOUD
MM. BOURGET, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY,
MICHEL, RICHARD et VALLARINO**

ABSENTS EXCUSÉS :

**MMES LEROY (donne procuration à Mme DETOT), LONCLE
(donne procuration à Mme COTIN)
MM. BEAUNE (donne procuration à M. Alain MACE),
CAILLERE (donne procuration à M. Anthony MACE),**

Madame Cyndie GOURGAN a été élue Secrétaire.

--- ==0== ---

1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 28 avril 2026 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Elle invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

**2 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de désigner des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain.

Conformément à l'article L2122-17 du CGCT, Madame Le Maire a ouvert la séance. Madame Cyndie GOURGAN a été élue secrétaire. Après avoir fait l'appel et dénombré 15 conseillers présents, elle a constaté que la condition du quorum était remplie. Les deux conseillers les plus jeunes (Sandra PICOUT et Anthony MACE) et les deux conseillers les plus âgés (Chantal DETOT et André BOURGET) ont été nommés membres du bureau électoral.

Elle a précisé qu'en application des articles L282, L287 et L445 du code électoral, les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux,

conseillers départementaux...peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus, ce qui est son cas en tant que Conseillère Départementale.

Avant l'ouverture du scrutin, Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste a été joint au procès-verbal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote.

Après le vote, Madame Le Maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote et proclamé les résultats suivants :

- ✓ Nombre de votants : 19
- ✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 19

La liste « Créhen : continuons pour l'avenir » étant la seule candidate, avec les dix-neuf bulletins en sa faveur, il lui a été attribué les cinq postes de délégués et trois postes de suppléants.

Madame Le Maire a proclamé élus les cinq délégués et trois suppléants suivants :

- Délégués : Alain MACE
 Cyndie GOURGAN
 Philippe DOS
 Patricia RENOUARD
 Stéphane MICHEL
- Suppléants Virginie EVEN
 Alexis BEAUNE
 Sandra PICOUT

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,*

Marie-Christine COTIN.